CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E4721** **VALABLE JUSQU'AU** **30/05/2027**

ÉDITÉ LE 19/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2003

Raison sociale : D.B.S.

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/02/2020

Sigle : D.B.S.

Capital : 6 100

2 RUE JOEL DE ROSNAY
30620 AUBORD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIMES 2003 B 80009

Siret : 444 760 565 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9050-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 494704J1247296533/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 494704J1247296533/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 09 75 24 58 71 **Fax :** 04 66 28 11 57

Portable : 06 22 57 27 76

Responsabilité légale :
BERENGUER JOSE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://dbs-sciage.com

E-mail : dbssciage@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 233 220 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1142	Démolition par carottage ou sciage (Technicité confirmée)	4	30/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/03/2026 09:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.